



Mairie de Montsoul

Val d'Oise

ARRETE MUNICIPAL REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

Avenue Fernand Fourcade

N°50/2017

L'adjointe au Maire de la Commune de Montsoul,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2212.2, L.2213-1, L. 2213-2 et L 2521-1,
- Vu le Code de la Route,
- Vu le Code de la Voirie Routière,
- Vu le décret 65-48 du 8 janvier 1965 relatif à la sécurité,
- Vu la 8^{ème} partie de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (signalisation temporaire),
- **Considérant** que l'entreprise COLAS IDFN – 2 rue du Général Leclerc – 76960 Notre Dame de Bondeville, doit réaliser des travaux d'aménagement de voirie dans l'avenue Fernand Fourcade pour le compte du Conseil Départemental,
- **Considérant** qu'il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement dans cette voie,

ARRÊTE :

Art.1^{er} : À compter du lundi 21 août 2017 et pour 10 jours calendaires, la circulation et le stationnement seront temporairement interdit dans l'avenue Fernand Fourcade dans les conditions définies ci-après :

- L'accès par le milieu de l'avenue au niveau de la gendarmerie, et par le bas au niveau du rond-point de la gare sera barré, ainsi que l'accès au parking de l'avenue Fernand Fourcade.
- Une déviation pour accéder à la gare de Montsoul en arrivant par la rue des Clottins sera mise en place, via la rue Parmentier.
- Les travaux seront effectués sur une seule journée, pendant cette période.

Art. 2 : L'entreprise COLAS IDFN chargée des travaux assurera, sous sa propre responsabilité, la mise en place et la surveillance de la signalisation réglementaire et appropriée.

Art. 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

Art. 4 : Le présent arrêté sera obligatoirement affiché aux extrémités du chantier.

Art. 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Montsoul
- Centre de Secours des Pompiers de Domont
- Entreprise COLAS IDFN

Copie du présent arrêté sera affichée à la Mairie de Montsoul.

Fait à Montsoul, le 10 août 2017

L'adjointe au Maire,

Geneviève RAISIN



21, rue de la Mairie - CS 6008 - 95560 Montsoul - Val d'oise
Téléphone : 01 34 08 31 30 - Télécopie : 01 34 08 31 33
Site Internet : www.mairie-montsoul.fr

Rendu exécutoire le 11/08/2017
Affiché le : 11/08/2017
L'adjointe au Maire,

Geneviève RAISIN